



Conseil municipal du 12 février 2024

Délibération n°02-24

Objet : Demande de subvention au titre du Fonds Vert –2024

Date de convocation : 05/02/2024

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élu : Patrick BERRET

Membres présents : Renaud PFEFFER –Loïc BIOT - Dorothee RODRIGUES - Patrick BERRET – Pascale DANIEL – Jean-François FONTROBERT - Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Dominique HAZOUARD – Arnaud BREJOT- Véronique MERLE- Anne-Catherine VALETTE – Sophie PIVOT – Sébastien PONCET - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA – Serge CAFIERO - Jocelyne TACCHINI– Raphaëlle GUÉRIAUD - Anne BLANCHET – Fatira RULLIERE.

Membres excusés et représentés :

Pascale CHAPOT a donné pouvoir à Monsieur le Maire.

Julie GUINAND-BOIRON a donné pouvoir à Véronique ZIMMERMANN.

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Véronique MERLE.

Christian CECILLON a donné pouvoir à Dominique HAZOUARD.

Laure PIQUERAS a donné pouvoir à Anne BLANCHET.

Membres absents :

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

I. LE CONTEXTE

Depuis 2023, l'Etat a mis en place le Fonds vert pour la transition écologique afin d'accompagner les collectivités locales dans leurs projets de territoire.

L'objectif de l'axe 1 de ce Fonds vert est de renforcer la performance environnementale, notamment par la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux afin d'atteindre 40% de réduction d'énergie d'ici 2030.

Cette année, le Fonds vert propose une aide à l'ingénierie afin de faciliter le financement des études nécessaires avant la réalisation de travaux de rénovation énergétique.

La subvention peut couvrir tout ou partie du montant de la prestation, en fonction de la situation particulière de la collectivité et des modalités spécifiques d'intervention de l'opérateur public ;

La commune de Mornant, dans sa démarche de rénovation énergétique de ses bâtiments tertiaires a souhaité dès 2024 :

- lancer la réalisation d'une chaufferie bois pour différents bâtiments municipaux ;
- être accompagnée par une assistance à maîtrise d'œuvre afin d'établir le diagnostic de performance énergétique de ces mêmes bâtiments et lancer un plan de rénovation énergétique.

II. LA PROPOSITION

Il est ainsi proposé de solliciter l'État :

- pour une demande de subvention au titre du Fonds vert – Action Ingénierie pour le financement des études préalables à la mise en place d'un contrat de performance énergétique ;
- pour une demande de subvention au titre de l'axe 1 Renforcer la performance environnementale pour la réalisation d'une chaufferie bois.

III. LA DÉCISION

Ouï l'exposé de Pascale DANIEL,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE VALIDER** le principe de demande de subvention au titre du Fonds vert exercice 2024 ;
- **DE DÉPOSER** le dossier de demande de subvention dans le cadre du Fonds vert exercice 2024 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier.

Mornant, le 12 février 2024.

Le Maire,



Renaud PFEFFER.